



VILLE DE  
**mondeville**

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu chaque année, 10 semaines maximum avant l'adoption du budget primitif.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la Ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, mais définit les grandes orientations du budget primitif 2026 (budget principal et budgets annexes).

S'il participe de l'information des élus, ce débat constitue également un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire N-1 (ex-Compte Administratif) doit être adopté au maximum au 30 juin de l'année N.

Le Budget Primitif doit être adopté au plus tard le 30 avril de l'année N en année de renouvellement du conseil municipal, le 15 avril de l'année N au plus tard en temps normal.

## Sommaire

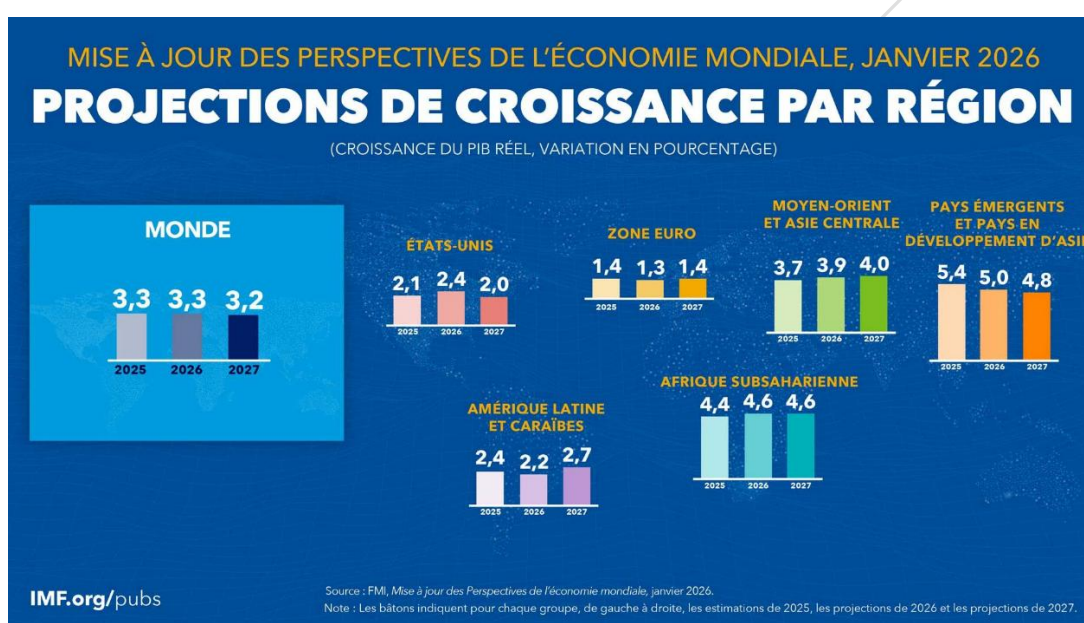
- 1. Eléments de contexte**
  - 1.1. Un environnement incertain pour l'économie mondiale
  - 1.2. Les perspectives de l'économie française sur fond d'instabilité politique
  
- 2. La Loi de Finances pour 2026**
  - 2.1. La Loi de Finances spéciale, une loi de finances de transition
  - 2.2. La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026
  - 2.3. Les mesures de la Loi de Finances pour 2026 impactant les collectivités
  
- 3. La situation budgétaire et comptable de la Ville**
  - 3.1. Le budget principal – résultats provisoires de l'exercice 2025
    - 3.1.1. Section d'investissement
    - 3.1.2. Section de fonctionnement
  - 3.2. Le budget annexe Pompes Funèbres – résultats provisoires de l'exercice 2025
  - 3.3. Le budget annexe Transport – résultats provisoires de l'exercice 2025
  - 3.4. Etat de la dette
  - 3.5. Etat de la trésorerie
  - 3.6. La masse salariale
    - 3.6.1. Les effectifs de la collectivité
    - 3.6.2. Les dépenses de personnel
  
- 4. Perspectives 2026**
  - 4.1. Transition écologique, biodiversité, cadre de vie et patrimoine
  - 4.2. Enfance, Education et Jeunesse
  - 4.3. Solidarité, santé et bien vieillir
  - 4.4. Sport, culture, lecture publique et évènementiel

## 1. Éléments de contexte

L'élaboration du budget primitif de la Ville en ce début d'année 2026 s'effectue dans un contexte international et national particulièrement tendu et marqué par d'importantes incertitudes. Il convient donc de présenter dans un premier temps les éléments rétrospectifs macro-économiques à ces deux échelles pour donner à voir les perspectives 2026 influençant de manière exogène les équilibres budgétaires et financiers propres à la Ville.

### 1.1. *Un environnement incertain pour l'économie mondiale<sup>1</sup>*

L'économie mondiale s'est révélée assez résiliente en 2025 avec une croissance qui se situe à 3,3 % du PIB, malgré un contexte géopolitique toujours aussi tendu. En effet, les tensions géopolitiques et commerciales, l'instabilité politique dans certains pays dont la France, fragilisent sa dynamique. Le relèvement des droits de douane par les Etats-Unis (de 10 % à 25 % dans certains domaines), les revirements, ont accru les incertitudes et renforcé les comportements attentistes des acteurs économiques. Cependant, l'inflation globale continue de ralentir et s'établit à 3,4 % en 2025. Les pays émergents connaissent par ailleurs une croissance soutenue qui tire l'économie mondiale. La croissance de la Zone euro, quant à elle, est stable à 1,4 %, portée notamment par la croissance espagnole (2,5 % en 2025).



La croissance du PIB mondial en 2026 devrait être de +3,3 %. Elle est susceptible de repartir à la hausse à mesure que l'impact des droits de douane s'estompe, que les conditions financières s'améliorent et que la baisse de l'inflation soutient la demande (2,8 % d'inflation globale prévue en 2026). Mais le contexte géopolitique et commercial reste incertain et les acteurs économiques (Fed, FMI, BCE...) adaptent leurs trajectoires et leurs décisions aux aléas qui devraient finalement demeurer les mêmes en 2026 qu'en 2025 : persistance ou aggravation des tensions géopolitiques, tensions commerciales, risque d'une reprise de l'inflation en raison des hausses des tarifs douaniers ainsi que des tensions sur l'approvisionnement pétrolier au Proche/Moyen Orient, dégradation des finances publiques, risques climatiques...

<sup>1</sup> Sources : *DOB en instantané*, La Banque Postale, mise à jour février 2026 ; *Orientations budgétaires 2026*, Région Normandie, octobre 2025. *Projections de croissance*, FMI, janvier 2026. <https://www.imf.org/fr/publications/weo/issues/2026/01/19/world-economic-outlook-update-january-2026>

## 1.2. Les perspectives de l'économie française sur fond d'instabilité politique

En France, la croissance 2025 a été estimée en octobre 2025 à + 0,7 % dans le Projet de Loi de Finances pour 2026. Elle s'établit in fine à + 0,9 %. Elle serait de + 1 % en 2026 selon la Banque de France et l'OCDE. La croissance dans la Zone euro s'établit à 1,5 % en 2025 et chuterait à 1,2 % en 2026 selon la Banque Centrale Européenne (BCE).

La demande intérieure est restée faible (+ 0,7 %), malgré le recul de l'inflation (+ 0,8 % selon les résultats définitifs au 15/01/2026 de l'INSEE). L'inflation devrait d'ailleurs se maintenir en-dessous du seuil de 2 % sur la période 2025-2027, l'un des plus faibles de la Zone euro. La hausse du pouvoir d'achat, estimée à + 2,5 %, portée par les indexations sur l'inflation, n'a pas entraîné une hausse de la consommation à due concurrence, mais seulement à hauteur de 1 %. Ainsi le taux d'épargne des ménages a dépassé les 18 % en 2025.

Le taux d'intérêt français à 10 ans a atteint 3,6 % fin 2025, contre 3 % fin 2024 (il est de 2,8 % en Allemagne fin 2025). L'investissement des ménages dans l'immobilier (dit « investissement résidentiel ») continuerait de contribuer négativement à la croissance (-0,6 % en 2025) mais dans une proportion nettement moindre qu'en 2024 et 2023. Dans le neuf, après ces deux années de fort repli, les permis de construire et les mises en chantier semblent indiquer une stabilisation progressive de l'investissement en logement neuf. A l'inverse, la dynamique du marché de l'ancien et l'activité d'entretien-amélioration montrent des signes de fragilisation. Les perspectives à moyen terme dépendront notamment de l'évolution des conditions de crédit et de la stabilité des dispositifs de soutien à la rénovation.

L'environnement économique et institutionnel marqué par de fortes incertitudes, notamment liées aux tensions commerciales internationales et à une demande peu dynamique, limite par ailleurs la dynamique d'investissement des entreprises. Les indicateurs relatifs au marché du travail montrent des signes de ralentissement notamment en matière de création d'emplois nets. Le taux de chômage est à 7,9 % en moyenne annuelle 2025<sup>2</sup> et attendu à 8,1 % en 2026. Il était de 7,3 % en Normandie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, en augmentation de 0,2 points par rapport à 2024 (augmentation plus marquée dans l'Orne et en Seine-Maritime).<sup>3</sup>

Concernant le déficit public de la France, il est estimé à 155,7 milliards d'euros, soit 5,4 % du PIB en 2025. Le Projet de Loi de Finances initial souhaitait ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026. Le texte final fixe un déficit estimé à 5,3 % du PIB. La trajectoire d'ici 2029 reste d'atteindre la limite des 3% tolérée par Bruxelles.

Le déficit est porté par l'Etat à 81%, par les administrations de sécurité sociale à 9%, par les collectivités locales à 8% et par des organismes divers d'administration centrale à 2%.

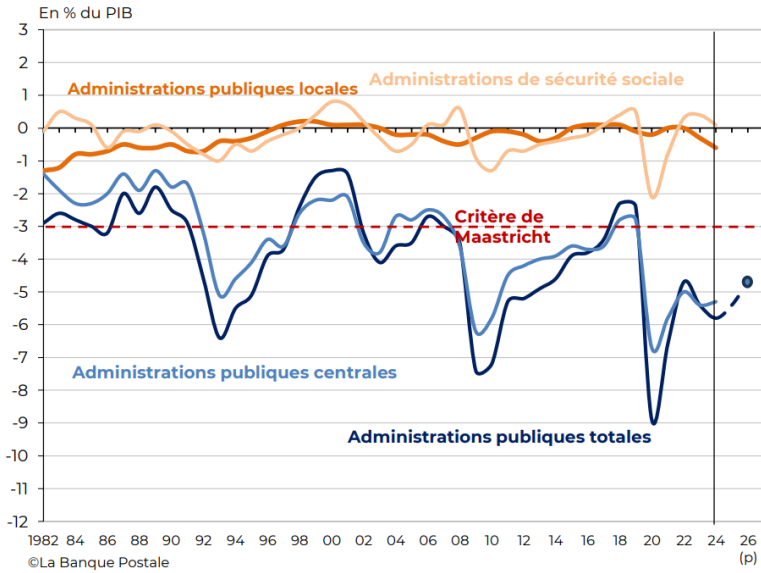
La dette publique s'établit à 3 482,2 milliards d'euros d'après la dernière publication de l'INSEE en date de décembre 2025, soit 117,4 % du PIB (elle était de 60% en 2000 et de 98% avant la pandémie de 2020). La charge de la dette (environ 55 Mds d'euros en 2025) correspond à 9,5 % du budget de l'Etat selon la Banque de France.

---

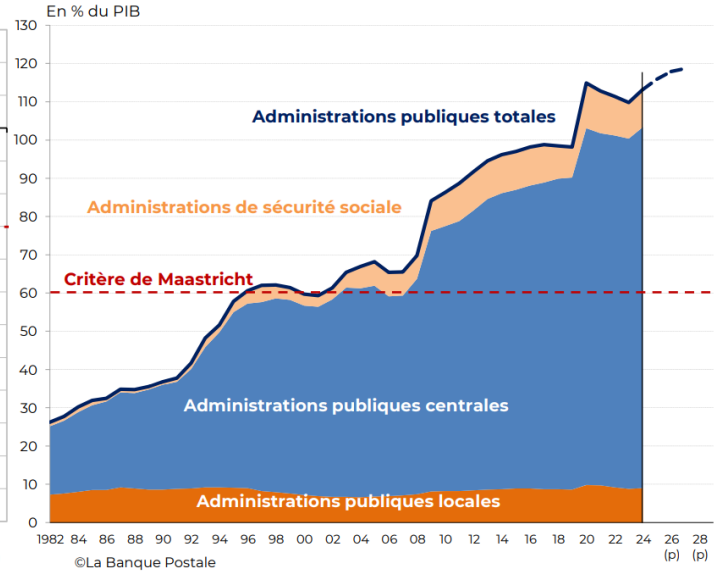
<sup>2</sup> Source INSEE Parution du 10/02/2026.

<sup>3</sup> Source INSEE Flash Normandie du 19/12/2025.

## Le déficit des administrations publiques

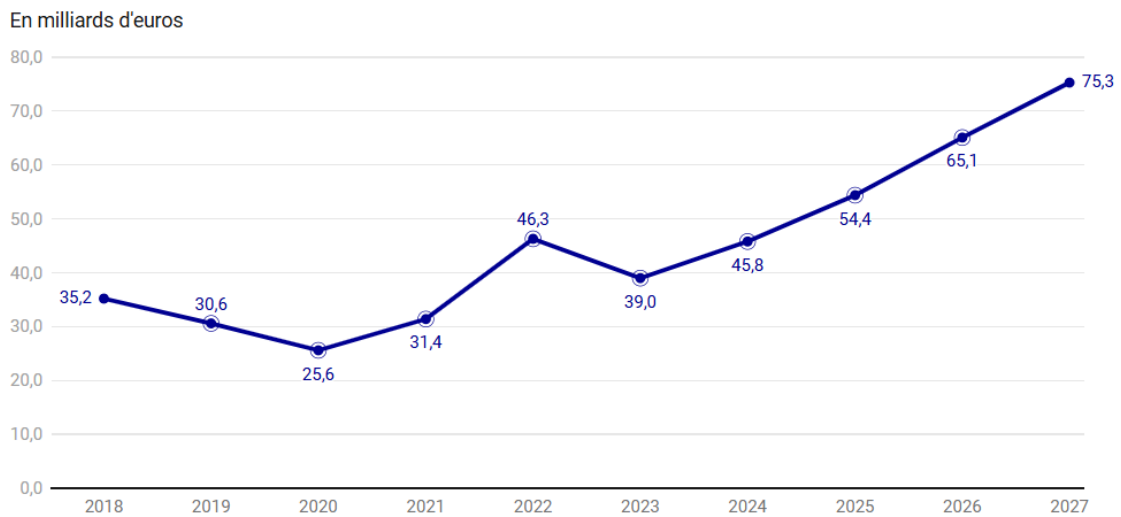


## La dette des administrations publiques



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (PLF 2026 au 14 octobre 2025)

## Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période



Estimation pour les années 2025, 2026 et 2027.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: AFT (comptabilité générale) • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

## **2. La Loi de Finances pour 2026**

Les lois de finances, votées chaque année par le Parlement, comprennent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et la Loi de Finances.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) a été adopté le 16 décembre 2025.<sup>4</sup>

En l'absence d'un Projet de Loi de Finances au 31 décembre 2025, une Loi de Finances spéciale – permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat - s'est appliquée jusqu'à la promulgation de la Loi de Finances pour 2026. Celle-ci est intervenue après le rejet des motions de censure déposées au titre de l'article 49.3 de la Constitution engageant la responsabilité du gouvernement, et après l'avis du Conseil constitutionnel. La Loi de Finances pour 2026 a été promulguée le 20 février 2026.

### **2.1. La Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LFSS)**

Les principales mesures impactant les agents territoriaux et les collectivités sont les suivantes :

- Suspension de la réforme des retraites jusqu'en 2028 : le calendrier de hausse de l'âge légal de départ en retraite et de la durée d'assurance exigée pour le taux plein est suspendu. Par ailleurs, la durée de cotisations requise pour le taux plein est réduite d'un trimestre pour les générations 1964 et 1965 (passage respectivement de 171 à 170 trimestres et de 172 à 171 trimestres). Les générations suivantes devront toujours cotiser 172 trimestres. Ces mesures s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.
- Création d'un congé supplémentaire de naissance, qui s'ajoute aux congés maternité et paternité existants. Chaque parent pourra prendre un ou deux mois supplémentaires de congé. Cette mesure s'appliquera au 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour les parents des enfants nés ou adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le montant de l'indemnisation sera fixé par décret.
- Bonification d'un trimestre par enfant né depuis 2004 pour les femmes fonctionnaires ayant accouché postérieurement à leur recrutement.

Pour rappel, la LFSS 2025 a instauré une augmentation du taux de la cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). Le taux augmente de 12 points en 4 ans, soit 3 points par an. Cette disposition est maintenue en 2026.

### **2.2. Les mesures de la Loi de Finances pour 2026 impactant les collectivités**

Les principales mesures impactant les collectivités, et plus particulièrement les communes, sont les suivantes :

- Le gouvernement a fixé comme objectif de limiter le déficit des comptes publics à 5 % du PIB en 2026 (contre 5,4% en 2025). Les collectivités sont appelées à participer cette année encore à l'effort de redressement des comptes publics. Le niveau de contribution des collectivités sera de 2 milliards d'euros.
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : la dotation 2026 sera égale à celle de 2025 (projet initial à 27,395 milliards d'euros). Elle ne sera donc pas indexée sur l'inflation ni baissée.
- Dilico 2 (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) : instauré en 2025, le Dilico sollicite des collectivités contributrices pour alimenter un fonds de réserve, 90% du montant prélevé étant reversé aux contributeurs sur 3 ans et 10% venant alimenter un fonds de péréquation. Le PLF 2026 initial prévoyait un reversement étalé sur 5 ans et 2 milliards d'euros de prélèvement cette année (contre 1 Md€ en 2025). La copie finale du PLF 2026 ramène le montant de prélèvement à 740 millions et exonère complètement

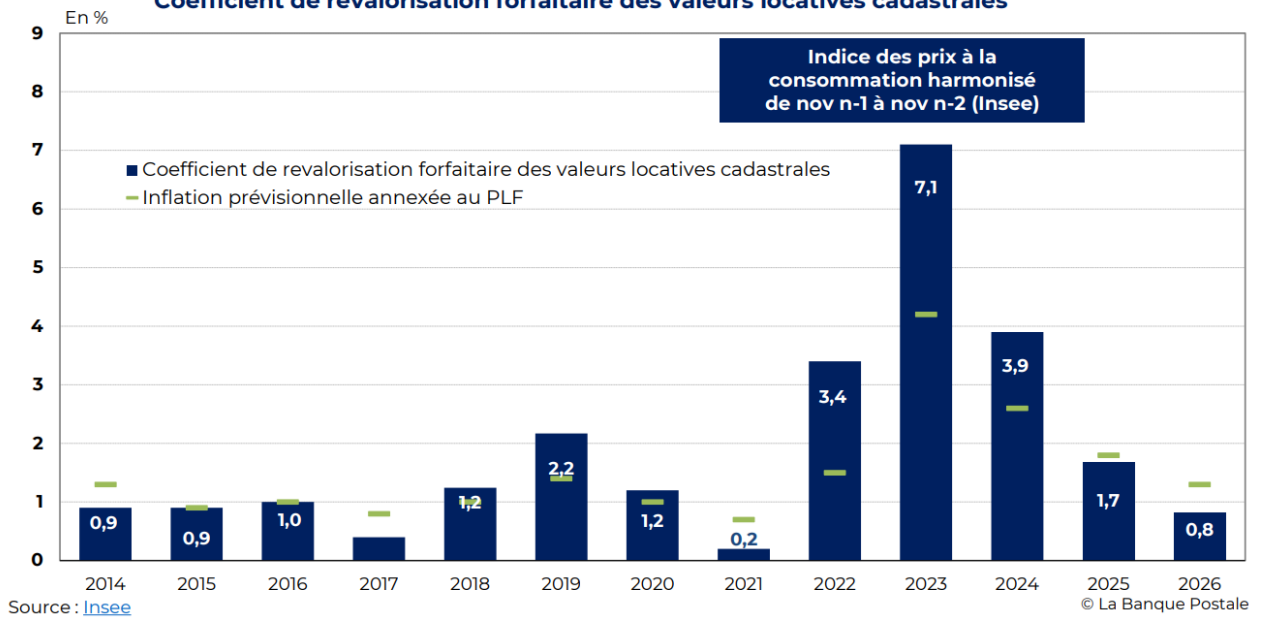
---

<sup>4</sup> Loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026.

les communes du dispositif. De plus, le reversement de 90% du montant prélevé en 2025 aux contributeurs sera d'un tiers chaque année, sans conditions. En 2026, ce sont les intercommunalités, les Régions et les Départements qui seront concernés par le Dilico.

- Compensation de la baisse des impôts fonciers payés par l'industrie : cette compensation « locaux industriels » sera en baisse de 20% au lieu des 25% prévus dans le texte initial.
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : sa baisse progressive était prévisible, cette dotation étant une des variables d'ajustement du concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Plusieurs Régions vont être particulièrement impactées, notamment la Normandie. Il en va de même pour le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) qui va également diminuer. Pour certaines collectivités, ces dotations devraient disparaître complètement en 2026 (pour les Départements du Calvados et de l'Orne par exemple).
- Simplification de la fiscalité sur les logements vacants : à la place de la taxe sur les logements vacants en zone tendue (revenant à l'État) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants en zone non tendue (perçue par les communes), il n'y aura plus qu'une seule imposition "affectée au bloc communal", la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Baisse de la ponction prévue pour 2026 sur les bailleurs sociaux au titre de la réduction de loyer de solidarité (RLS), une aide au logement financée par les bailleurs sociaux créée en 2018 : la ponction sera finalement de 900 millions d'euros au lieu des 1,3 milliards d'euros initialement prévus.
- Abaissement du seuil de surface de 5 000 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup> pour définir les grands projets donnant lieu au versement d'un acompte de Taxe d'aménagement, afin d'accélérer le recouvrement des cotisations les plus significatives. Cette mesure s'applique aux opérations pour lesquelles la délivrance de l'autorisation d'urbanisme intervient à compter du lendemain de la publication de la Loi de Finances.
- Suppression de l'article visant à porter à 3 jours le délai de carence en cas d'arrêt maladie d'un fonctionnaire.
- Versement annuel d'une dotation de l'Etat de 554 € à l'attention des Maires au titre des attributions exercées par le Maire au nom de l'Etat.
- Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : les travaux réalisés en régie ne sont plus éligibles.
- Dotations d'investissement : le projet de fusionner les différentes dotations en un seul fonds d'investissement pour les territoires a finalement été abandonné et les dotations actuelles sont maintenues (DETR, DSIL et DPV).
- Fonds Vert : nouvelle diminution des crédits alloués prévue en 2026 (2,5 milliards en 2024, 1,15 milliards en 2025). Finalement, augmentation de 200 millions (par rapport au PLF initial qui fixait le Fonds vert à 650 millions d'euros) : 837 millions sont inscrits dans la nouvelle copie du PLF 2026.
- Revalorisation des bases foncières (hors locaux professionnels) : elle sera cette année de +0,8 % (+1,7 % en 2025).

### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



### 3- La situation budgétaire et comptable de la Ville

#### 3.1. Budget principal – résultats provisoires de l'exercice 2025

Les chiffres communiqués dans les tableaux suivants correspondent aux résultats provisoires du Compte financier unique (CFU) pour 2025 au 23 mars 2026. Ils seront susceptibles d'évoluer d'ici la présentation du Compte Financier Unique définitif lors du conseil municipal du 27 avril 2026.

##### 3.1.1. Section d'investissement :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
13 Subventions d'investissement		10 Dotations fonds divers et réserves	923 456,81
16 Emprunts et dettes assimilées	419 946,27	13 Subventions d'invest.	1 194 494,24
20 Immobilisations incorporelles	22 940,00	16 Emprunts et dettes assimilées	4 056,00
204 Subv. Equipement versées	386 288,75		
21 Immobilisation corporelles	2 981 653,67		
23 Immobilisation en cours	911 717,41	23 Immobilisation en cours	
26 Participations et créances rattachées		26 Participations et créances rattachées	19 296,00
27 Autres immobilisations financières		27 Autres immobilisations financières	59 409,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 722 546,10</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 200 712,05</b>
Dépenses d'ordre	145 681,64	Recettes d'ordre	865 569,74
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>4 868 227,74</b>	<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>3 066 281,79</b>
		001 – Résultat N-1 reporté	1 112 209,26
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 868 227,74</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 178 491,05</b>

Les résultats de l'exercice 2025 en Investissement seraient donc négatifs, s'établissant à - 689 736,69 €, une fois repris le résultat positif reporté de l'année 2024 (1 112 209,26 €).

Ce résultat négatif sera reporté au chapitre 001 en dépenses d'investissement pour 2026.

Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 645 029,42 € en dépenses et 388 100,68 € en recettes. La section d'investissement présenterait donc un déficit de financement de -946 665,43 €.

Ce résultat déficitaire nécessitera un besoin de financement pris sur l'excédent de la section de fonctionnement qui sera reporté en recette d'investissement au BP2025 (article 1068).

Les principales **recettes d'investissement** sont les suivantes :

- L'**autofinancement**, qui correspond au résultat de l'exercice précédent s'il est excédentaire (Chap.001), comme en 2023 et en 2024, auquel peut s'ajouter un virement éventuel de la section de fonctionnement pour venir abonder les recettes d'Investissement (Chap.021).
- Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** : il est perçu annuellement en fonction des dépenses d'investissements réalisées l'année précédente (dite N-1). La commune a perçu près de 712 000 € en 2025, ce qui correspond aux investissements menés en 2024. Depuis 2021, la commune a perçu 2 493 180 € soit une moyenne de 498 636 €/an.
- La **taxe d'aménagement**, générée par les autorisations de construire, d'agrandir, de rénover ou d'aménager. En 2025, la commune a perçu une recette totale de 11 520 € seulement, alors que 550 000 € étaient inscrits au budget Primitif. En effet, les services de la DGFIP sont d'une part en difficulté pour percevoir les taxes dues et d'autre part, l'avance de 50% de la taxe d'aménagement attendue pour l'opération Bouygues menée sur la Pointe Tocquer, ne devrait finalement être versée qu'à l'achèvement de l'opération (permis délivré pour une surface SHON tout juste inférieure à 5 000 m2).

Pour rappel, le pacte fiscal et financier entre la Communauté urbaine Caen la mer et les communes prévoyait initialement que les recettes de taxe d'aménagement soient touchées à 25% par les communes et à 75% par la CU à compter de 2026, contrairement à la situation actuelle. Compte tenu des retards de la DGFIP et après demande des maires, cet accord ne devrait prendre effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Il serait donc souhaitable que les recettes revenant à la commune puissent être collectées et versées dans le courant de l'année 2026.

- Les **emprunts** ;
- D'éventuelles **cessions** d'actifs.
- Les **subventions d'investissement**.

La collectivité a obtenu plusieurs cofinancements en 2025 :

- Projet de rénovation des toitures du Multi-Accueil, de l'école des Tilleuls et de l'école Langevin : 53 952 € de DSIL soit 30% des dépenses prévisionnelles HT.
- Projet de sécurisation de la paroi rocheuse au 29bis de la rue des Roches : 35 800 € du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs soit 50% des dépenses éligibles HT.
- Achat d'un véhicule électrique : 2 600 € du SDEC pour un achat de 16 900 € HT.

Plusieurs demandes de subvention seront effectuées en 2026, notamment auprès de la Préfecture (DSIL/Fonds Vert) et auprès du SDEC.

La CAF a d'ores et déjà attribué un cofinancement de 40% pour la rénovation du CALM (remplacement des menuiseries du centre de loisirs notamment).

### 3.1.2. Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
011 Charges à caractère général	3 831 406,99	70 Produits des services, du domaine	1 752 500,35
012 Charges de personnel	9 758 075,89	73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 189 990,07
		731 Fiscalité locale	6 513 219,43
014 Atténuation de produits	570 838,00	74 Dotation et participation	2 111 394,04
		75 Autres produits de gestion courante	375 717,92
65 Autres charges de gestion courante	3 188 130,80	013 Atténuation de charges	113 811,14
66 Charges financières	75 566,67	76 Produits financiers	5 941,00
67 Charges exceptionnelles	62 201,79	77 Produits exceptionnels	52 343,69
68 Dotations aux provisions et dépréciations	9 435,00	78 Reprises de provisions	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>17 495 655,14</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>18 114 917,64</b>
Dépenses d'ordre	768 753,74	Recettes d'ordre	61 247,24
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>18 264 408,88</b>	<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>18 176 164,88</b>
		002 Résultat N-1 reporté	2 222 794,36
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 264 408,88</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 398 959,24</b>

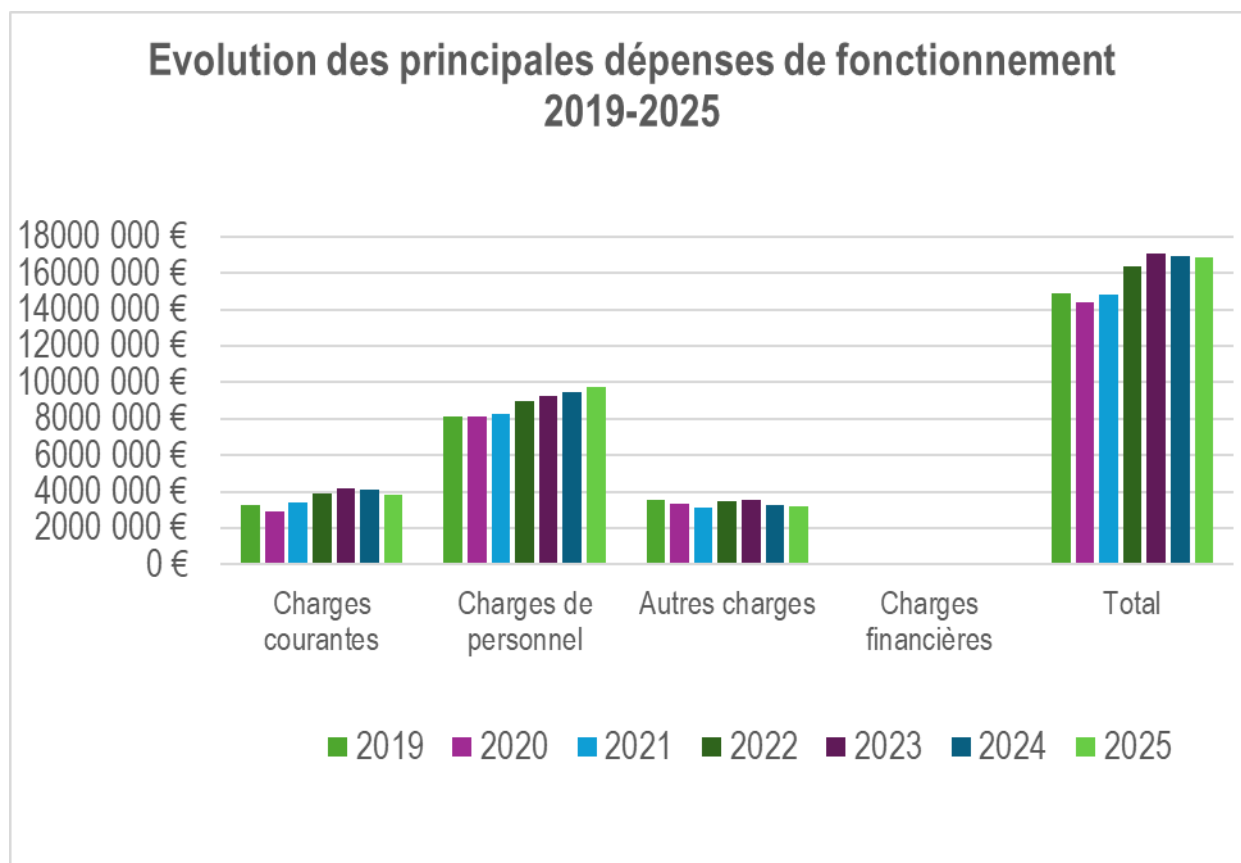
En fonctionnement, les résultats provisoires 2025 présenteraient un résultat cumulé de **2 134 550,36 €**, dont 2 222 794,36 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Compte-tenu du résultat provisoire déficitaire de la section d'investissement (-946 665,43 €), cette somme sera obligatoirement prélevée sur l'excédent de fonctionnement pour l'affecter à la section d'investissement afin de combler son déficit. Dès lors, le résultat de la section de fonctionnement qui pourra être affectée au compte 002, pour abonder les recettes de fonctionnement du Budget primitif 2026, sera de 1 187 884,93 €.

Les principales **dépenses de fonctionnement** sont les suivantes :

- Les charges courantes ou charges à caractère général (Chap.011) : elles recouvrent les dépenses énergétiques, les frais d'alimentation pour la restauration scolaire notamment, les dépenses d'entretien courant des bâtiments, les frais de télécommunication, les contrats...
- Les charges de personnel (Chap.012) : elles recouvrent la rémunération des agents, les cotisations patronales, l'assurance du personnel...
- Les autres charges de gestion courante (Chap.65) : il s'agit essentiellement des dépenses relatives aux indemnités des élus et aux subventions versées.
- Les charges financières (Chap.66) : elles correspondent aux intérêts des emprunts contractés (le remboursement des emprunts est une dépense d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de la façon suivante entre 2019 et 2025 (hors charges exceptionnelles) :



En plus, la ville de Mondeville contribue, via plusieurs mécanismes de péréquation, à une redistribution de ses recettes pour 196 300 € en moyenne par an, en versant une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) au niveau national d'une part et une participation au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) au niveau intercommunal<sup>5</sup> d'autre part. Elle n'a cependant pas été contributrice au FPIC ni en 2024 ni en 2025. La Loi de Finances pour 2025 a créé le DILICO (évoqué page 6), sollicitant la commune pour 143 622 € en 2025 (mais non reconduit pour les communes en 2026).

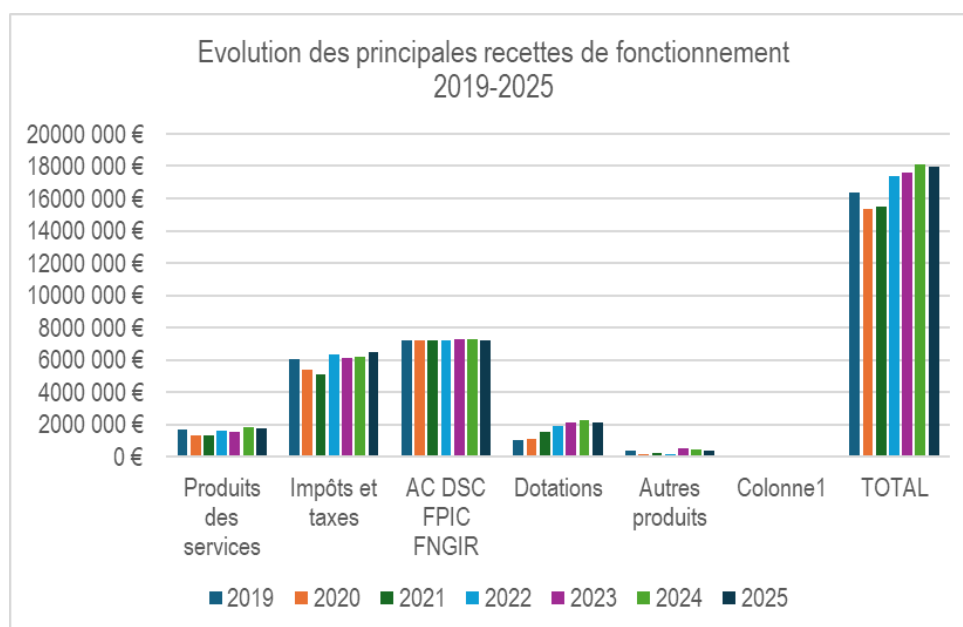
Les dépenses de fonctionnement ont globalement baissé de 1% entre 2024 et 2025.  
Sur la période 2019-2025, elles ont augmenté de 13%.

Les principales **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

<sup>5</sup> La Ville bénéficie du FPIC en recettes par ailleurs, pour une somme supérieure à sa contribution (63 000 € en moyenne).

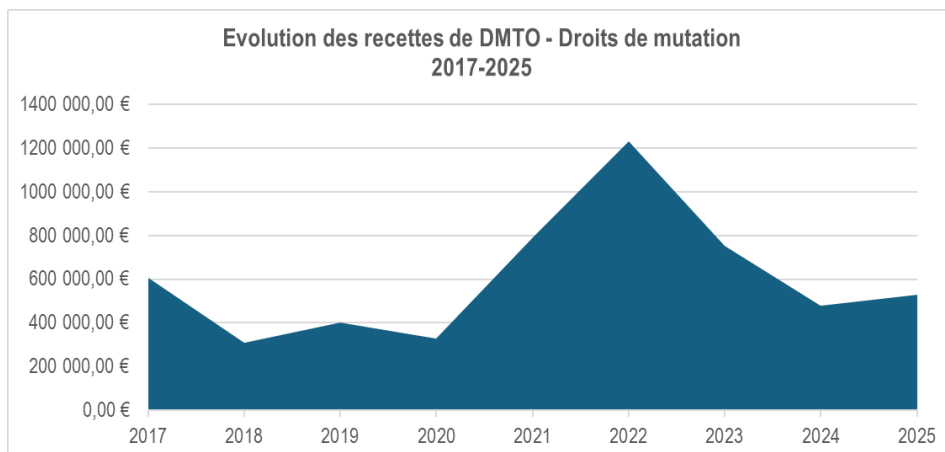
- Les produits des services (Chap.70) : il s'agit des recettes perçues pour les services rendus et dont les tarifs sont fixés par le conseil municipal (restaurants scolaires, garderies, crèche, camping, cimetière...) ainsi que des recettes de refacturation de mise à disposition des moyens communaux auprès du CCAS, de Caen la mer ou encore du SIVOM des Trois Vallées.
- Les impôts et taxes (Chap.73) : on distingue d'une part les recettes issues de la fiscalité locale (taxe foncière principalement) ou celles dont les taux sont fixés par le conseil municipal (comme la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure-TLPE), des recettes issues de versements intercommunaux comme l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le FPIC déjà abordé et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) d'autre part.
- Les dotations, subventions et participations (Chap.74) : ces recettes correspondent aux dotations versées par l'Etat avec principalement la compensation pour les exonérations de taxe foncière et la dotation de solidarité urbaine, mais également les participations de la CAF ou encore du Département.
- Les « autres de produits de gestion courantes » (Chap.75) correspondent essentiellement aux loyers et redevances perçues.

Les recettes de fonctionnement ont évolué de la façon suivante entre 2019 et 2025 (hors recettes exceptionnelles) :



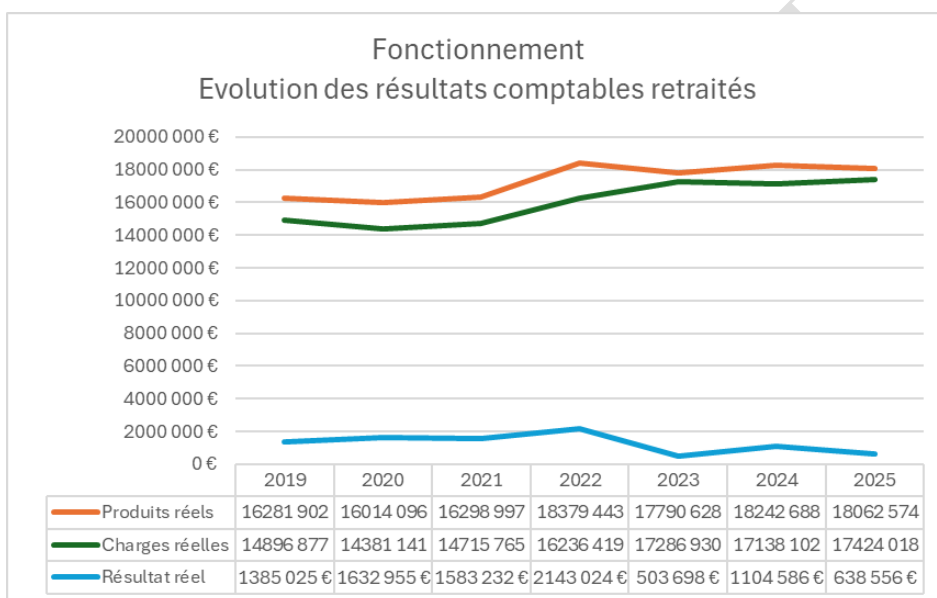
Hors produits exceptionnels, les recettes de fonctionnement ont baissé de 1% entre 2024 et 2025. Sur la période 2019-2025, elles ont augmenté de 10%.

Il peut être intéressant d'examiner l'évolution de la recette liée aux transactions immobilières, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), qui ont connu d'importantes variations ces dernières années et une diminution de près de 40% annuelle entre 2022 et 2024, font apparaître une hausse de 11% entre 2024 et 2025 sans doute due à la reprise du marché de l'immobilier et à l'augmentation du taux d'imposition par le Département (de 4,5 à 5%) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025.



Les résultats de fonctionnement de la collectivité doivent donc être appréciés sur le long terme, « l'effet ciseau » étant à éviter, c'est-à-dire lorsque la courbe des dépenses croît plus vite que celle des recettes.

En témoigne l'évolution ci-dessous des résultats comptables retraités (hors produits et charges exceptionnels) :



### 3.2 - Budget annexe Transport – résultats provisoires de l'exercice 2025

Ce budget annexe, d'un montant total de 74 000 € en fonctionnement, est celui du service de transport en bus assuré en régie. Ses principales dépenses correspondent à la rémunération des agents, l'entretien du bus et l'achat de carburant. Il est essentiellement financé par une subvention d'équilibre du budget principal (fixée par délibération du conseil municipal après analyse du bilan provisoire de l'exercice précédent). Il présente un résultat de la section de fonctionnement de 70 209,31 € en dépenses et en recettes.

Dotée d'un budget de 299 596,68 €, la section d'investissement est excédentaire, du fait de l'absence de besoin d'acquies un nouveau bus en remplacement de l'actuel. Son excédent à reporter au budget primitif 2026 devrait être de 299 594,88 €.

### 3.3 - Budget annexe Pompes funèbres – résultats provisoires de l'exercice 2025

Ce budget annexe correspond à la gestion du cimetière : il présenterait un résultat net négatif en 2025 de - 7 846,20 €. Il n'y a pas eu d'acquisition nécessaire de caveaux, cavurnes et colombariums en 2025.

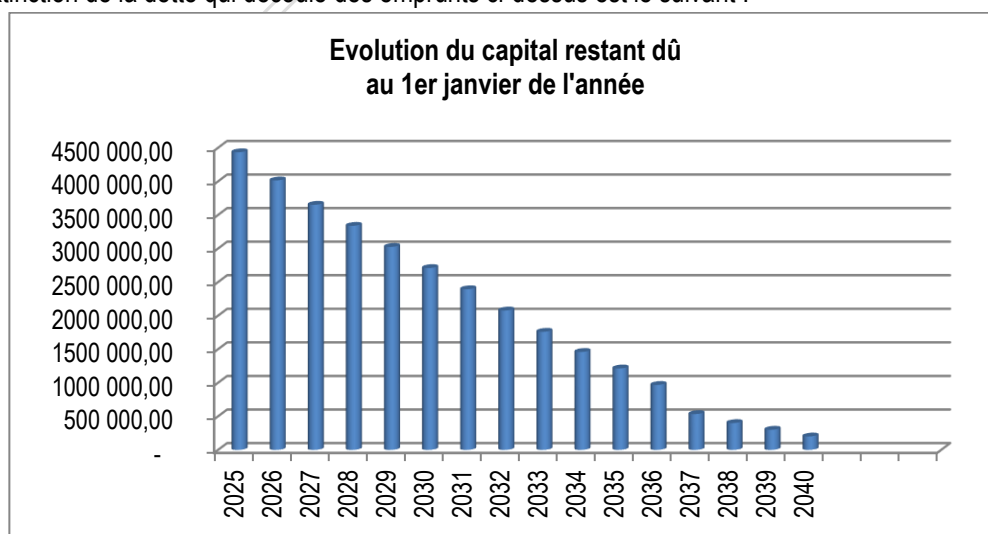
Compte tenu du résultat d'exploitation cumulé de 25 563,09 €, le résultat qui devrait être reporté et inscrit au BP2026 s'élèverait à 17 716,89 €. L'achat de cavurnes sera nécessaire en 2026.

### 3.4 - La dette

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 4 013 121,04 €. Le détail par prêteur est listé comme suit :

Prêteurs	Date début	Date de fin	Taux	Type taux	Capital initial en €	Capital restant dû en €
La Banque Postale	01/01/2017	01/06/2026	1,15%	Fixe	500 000,00	50 000,00
Crédit Mutuel	31/07/2018	31/07/2033	1,14%	Fixe	1 000 000,00	537 954,42
Crédit Mutuel	22/12/2021	31/07/2037	0,60 %	Fixe	1 000 000,00	766 666,62
Crédit Mutuel	11/07/2022	30/09/2042	1,74 %	Fixe	2 000 000,00	1 600 000,00
CARSAT	16/01/2023	31/10/2044	0%	Fixe	250 000,00	225 000,00
La Banque Postale	01/04/2024	01/01/2039	4,24 %	Fixe	1 000 000,00	833 500,00

Le plan d'extinction de la dette qui découle des emprunts ci-dessus est le suivant :

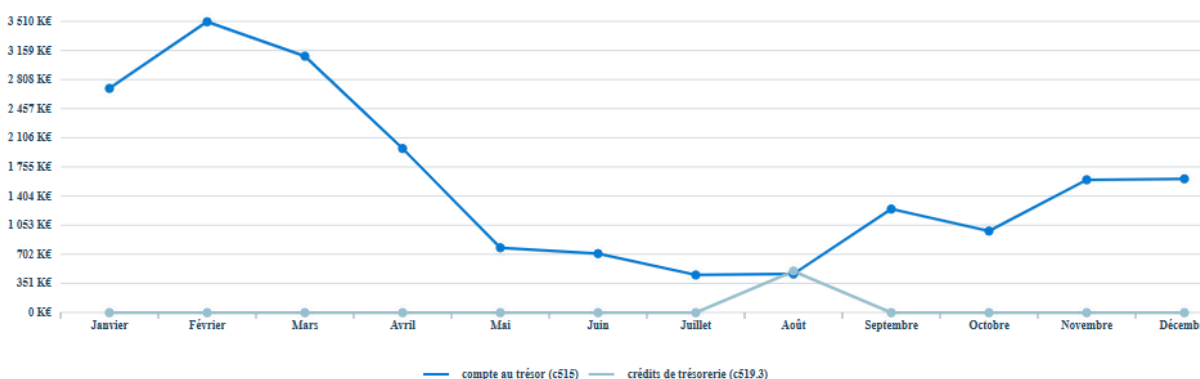
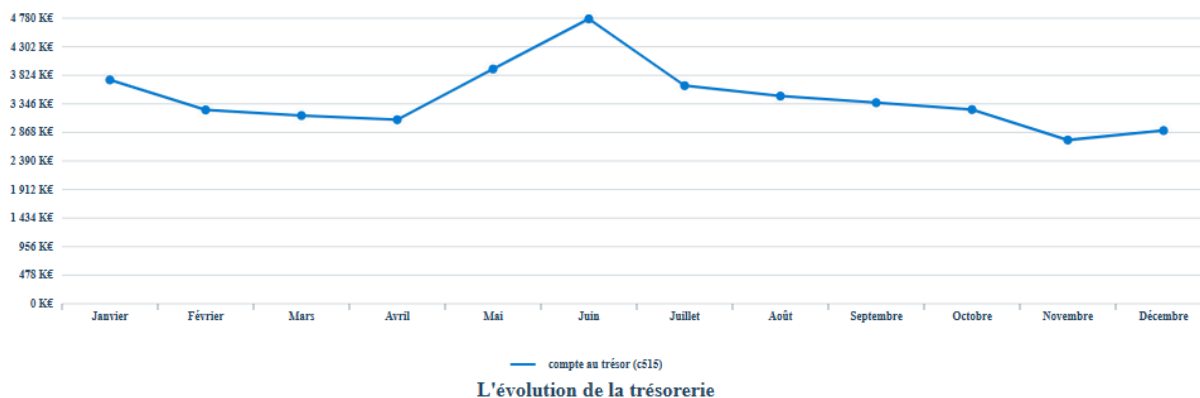


La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 était de 434 € par habitant (803 € par habitant en moyenne pour les communes de même strate au niveau national).<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Source : Fiche financière DGFIP 2024 éditée le 29/11/2025.

### 3.5 L'état de la trésorerie

Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution de la trésorerie de la Ville au cours de l'année 2024 (1<sup>er</sup> graphique) et de l'année 2025 (2<sup>ème</sup> graphique) (source DGFIP) :



La Ville a eu recours à une ligne de trésorerie pendant l'été 2025, du fait du versement tardif du FCTVA (habituellement versé en juin) cumulé à un prélèvement imprévu de 252 000 € (en mai) sur le compte de la Ville pour une entreprise qui avait introduit un recours auprès de la DGFIP concernant un trop versé de taxe additionnelle.

Au 28 février 2026, la trésorerie de la Ville dépasse les 2 millions € : cela représente plus de 2,5 fois une paie mensuelle moyenne de la Ville mais c'est en-deçà des niveaux de trésorerie constatés en 2024 et 2025.

Une attention particulière devra être portée sur la trésorerie de la Ville tout au long de l'année.

### 3.6 La masse salariale

#### 3.6.1. Les effectifs de la collectivité

La collectivité peut s'appuyer sur 258 agents, ou 204 ETP (équivalents temps plein). La masse salariale représente 55,55 % (chiffre 2025 selon DGFIP) des dépenses de fonctionnement en 2025, un niveau qui reflète l'importance des services municipaux gérés en régie directe, par des agents employés par la Ville.

La majorité des effectifs de la collectivité est composée des agents occupant des emplois permanents. Le tableau des emplois, dont la dernière modification a été présentée au conseil municipal du 4 février 2026 et qui évolue en fonction des besoins de la collectivité, recense l'ensemble de ces postes permanents et décrit l'affectation de ces postes par service, l'intitulé du métier ou du titre (ex. : responsable), le temps de travail (temps complet 35h ou temps non complet) et les grades ouverts pour le recrutement de fonctionnaires sur chaque poste. Le dernier tableau est joint en annexe au présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

Peuvent s'ajouter à ces effectifs permanents des agents en remplacement, en accroissement saisonnier ou en accroissement temporaire d'activité. Ceux-ci sont autorisés par délibération du conseil municipal.

### 3.6.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel identifiées principalement au Chapitre 012, ont représenté un montant de 9 758 075,89 € en 2025 contre 9 486 454,17 € en 2024, soit une hausse de 2,86 %.

L'année 2025 a été marquée, entre autres, par des surcoûts d'assurance statutaire suite au renouvellement du contrat et par la hausse des cotisations pour le régime de retraites des fonctionnaires territoriaux affiliés CNRACL.

En 2026, la masse salariale devrait augmenter au 012 de 3,08 % de BP à BP.

La proposition budgétaire pour l'exercice 2026 devrait en effet inclure les éléments suivants :

- La prise en compte des dispositifs législatifs et réglementaires, notamment :
  - L'application des mesures du PLFSS 2025, notamment l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (+115 890 € en 2025, +110 675 € en 2026 soit 1,06 % du budget, soit une augmentation de 226 565 € sur 2 ans).
  - La hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : +13 400 €.
  - La revalorisation nationale des indemnités d'élus à laquelle s'ajoute le changement de strate démographique de la commune (>10 000 hab.) : +36 700 €.
  
- Des facteurs endogènes, propres à Mondeville, notamment :
  - Un indice GVT (Glissement vieillesse technicité) estimé à 0,19 % ;
  - Des mesures de maîtrise des effectifs en favorisant le redéploiement des moyens ;
  - Une assurance statutaire encore en augmentation, malgré le renouvellement du marché et une réduction des garanties assurées.

#### *Evolution des coûts d'assurance statutaire par année*

2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
91 717,88 €	118 388,94 €	254 803,38 €	287 357,39 €	297 250,00 €

Ces efforts permettent d'envisager plusieurs mesures en faveur des conditions de travail des agents et de maintien de la qualité des services rendus :

- Une enveloppe pour des remplacements garantissant une continuité de service et des conditions de travail sereines face à l'absentéisme ;
- Le recrutement d'un ou deux apprentis, selon les financements accordés par le CNFPT ;
- L'intégration dans le temps de travail des heures complémentaires ayant vocation à être pérennisées ;
- La création de postes pour répondre aux évolutions des besoins de certains services (service Finances, Camping municipal, Lecture publique, direction Education-Enfance-Jeunesse).

## 4- Les perspectives 2026

Compte tenu des éléments de contexte, des facteurs exogènes influençant la situation budgétaire et financière de la Ville, et des possibilités propres à son budget, les orientations suivantes sont proposées pour l'élaboration du Budget primitif 2026 :

➤ Au niveau des dépenses :

- Le maintien d'un important niveau de services offerts à la population, en particulier à l'attention des plus fragiles, et de soutien aux associations mondevillaises dans leurs actions en direction de tous.
- Un effort de -5 % sur les dépenses de fonctionnement, hors masse salariale et postes contraints (comme les contrats d'assurance, les dépenses énergétiques, les denrées alimentaires...).

Il s'agit notamment d'absorber l'inflation de ces dépenses contraintes et de dégager des résultats positifs permettant de maintenir un niveau d'investissement constant pour répondre aux besoins du territoire et de sa population. Ainsi, des recherches d'optimisation sont effectuées (remise en concurrence de fournisseurs, changement des pratiques, acquisitions de logiciels métier...). Les mesures permettant de poursuivre la réduction des consommations énergétiques seront priorisées, tout comme une optimisation des usages du patrimoine municipal en fonction de sa fréquentation notamment.

➤ Au niveau des recettes :

- Des taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties inchangés.
- L'absence de recours à de nouveaux emprunts.
- La recherche systématique de financements pour les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

Compte tenu des mesures des dernières lois de finances et du contexte national, la prudence sera de mise dans les inscriptions des prévisions de recettes mais également en dépenses, en prévoyant une enveloppe plus importante d'aléas.

L'année 2026 sera naturellement axée sur la finalisation des plus importantes opérations d'investissement du précédent mandat en dépenses et à la perception des soldes de subventions obtenues côté recettes. En parallèle, des opérations de proximité de moins grande envergure mais concourant à répondre aux priorités municipales seront menées. L'année 2026 permettra également de préparer le Programme Pluriannuel des Investissements du mandat 2026-2032, aussi bien en dépenses qu'en recettes. La loi de Finances 2026, difficilement adoptée, ainsi que le contexte des finances nationales ou encore de l'inflation, seront autant de paramètres à prendre en compte dans la prospective financière pour positionner les projets structurants du mandat municipal qui s'ouvre.

### **4.1 – Transition écologique, biodiversité, cadre de vie et patrimoine**

Afin de réduire l'impact du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, des pollutions... la Ville poursuit ses actions en faveur de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie.

L'aménagement du **parking du Champ de foire** devait être finalisé en 2025 mais des désordres dans la mise en œuvre du chantier ont été constatés, impactant de façon importante le stationnement. Ces désordres seront réglés au printemps 2026, permettant de respecter les engagements de perméabilité, de réduction de la surface de bitume dégradé - source d'inondations et d'ilots de chaleur, d'amélioration du stationnement et de l'environnement de cet espace entre ville et bois du Biez.

Plusieurs travaux de végétalisation sont par ailleurs réalisés notamment avec le concours des services de Caen la mer, pour **transformer de façon durable notre cadre de vie**. Les efforts accomplis depuis 2021 pour renaturer la ville sont poursuivis, comme au cimetière, aux abords de l'école Paul Langevin et dans le bois du Biez : débitumisation, végétalisation des stationnements, plantation d'arbres, ouverture des espaces, etc.

Un cofinancement via des participations sera également versé à la communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation des **aménagements de voirie** à la Vallée Barrey (boulevard Schuman) et des **effacements de réseaux** rue Jean Jaurès et dans le quartier Charlotte Corday.

Côté mobilité, un **cheminement piéton/voie cyclable** a été aménagé début 2026 pour relier la rue de Buddenstedt et le Chemin aux bœufs. La communauté urbaine poursuit par ailleurs les aménagements cyclables pour sécuriser les transitions entre la route de Paris et le chemin de Courcelles.

Après la création d'un espace « jardin du souvenir » et une amélioration de l'espace d'accueil à l'entrée accessible PMR, le **cimetière de Mondeville** devrait poursuivre sa mue en 2026 avec l'aménagement de l'extension.

La Ville agit également pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans **la rénovation de son patrimoine immobilier vieillissant** qui, par ailleurs, a subi plusieurs fois ces dernières années les conséquences des épisodes d'intempéries et nécessite, entre autres, des adaptations de toiture. Des travaux de rénovation réalisés chaque année permettent de limiter par la même occasion les dépenses énergétiques qui pèsent fortement sur le budget de fonctionnement de la collectivité.

**La rénovation thermique du foyer Clair Soleil** s'est achevée en 2025 : ce chantier emblématique de rénovation énergétique a permis d'offrir des logements plus confortables et mieux isolés. Les panneaux solaires, associés à ceux du restaurant scolaire, permettent d'ores et déjà de produire une énergie renouvelable et de réduire nos dépenses énergétiques d'autres bâtiments communaux, dont nous pourrions mesurer le plein effet en 2026.

Après avoir rénové la toiture du **Multi-Accueil** et certains pans de la toiture de l'école des Tilleuls en 2025, sont programmés en 2026 la rénovation de la toiture de la maternelle centre et le changement complet des menuiseries du CALM.

La Ville réduit également ses consommations **en remplaçant progressivement les éclairages énergivores de ses équipements par des leds**. Après plusieurs équipements sportifs ces dernières années, le remplacement des éclairages à la Salle des fêtes est souhaité en 2026.

En matière de rénovation énergétique et de rénovation structurelle, des pré-études seront proposées pour définir le projet de rénovation énergétique et fonctionnel de l'**Hôtel de ville**, construit dans les années 1980, ainsi que de la **crèche municipale**.

En partenariat avec le SDEC, la campagne de **remplacement progressif des candélabres de plus de 30 ans dans l'espace public** sera poursuivie en 2026 afin de réduire les consommations d'éclairage public.

La Ville poursuivra enfin sa politique de renouvellement progressif du parc de véhicules automobiles en privilégiant l'acquisition de **véhicules électriques** sur les véhicules thermiques. Afin de suivre cette évolution du parc, de nouveaux emplacements de recharge de véhicules électriques devront être créés en 2026.

L'intervention de la collectivité passe aussi par la **création de nouveaux quartiers plus vertueux** (Valleuil, Réalités à la Vallée Barrey, pointe Tocquer) pour offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement et encourager la construction de logements de qualité. La Ville poursuit ainsi son objectif de livraison de plus de 265 logements à l'horizon 2027. L'opération sur le site de l'ex-Chorba rue Emile Zola, menée en partenariat avec le bailleur social Caen la mer Habitat qui a bénéficié d'une **garantie d'emprunt** en 2024 et dont les travaux doivent commencer en 2026, devrait être exemplaire, avec un **aménagement préservant le bâti ancien**, des appartements à haute performance énergétique et un dispositif de Bail Réel Solidaire favorisant l'accession sociale à la propriété.

En 2025, une dernière opération a été lancée dans la ZAC Valleuil avec l'accompagnement de la SPLA Caen Presqu'île (devenue la SPL Caen la mer Aménagement) : l'opération avec le promoteur Pichet pour la construction d'un ensemble immobilier d'environ 120 logements dont 10 en Bail Réel Solidaire et quelques locaux d'activités sur les parcelles nord situées devant le collège. Des travaux de dépollution de la parcelle ont été menés, le permis d'aménager devrait être déposé par le promoteur à l'été 2026.

Enfin, en matière de sécurité, les actions de prévention routière au sein des écoles, contre les incivilités du quotidien dans l'espace public, et de sécurité en partenariat avec la Police nationale seront évidemment poursuivies en 2026.

## 4.2 – Enfance, Education et Jeunesse

La commune a dans ses missions principales la responsabilité de fournir des équipements de qualité pour offrir les meilleures conditions d'éducation aux enfants.

Outre les actions d'entretien et de rénovation des écoles, la commune soutient les équipes éducatives dans leurs missions pédagogiques, au bénéfice des familles mondevillaises. La Ville concourt au financement de projets pédagogiques forts, classe de neige, stage d'aviron ou atelier d'artiste autour d'une fresque. Elle devrait notamment procéder à l'acquisition de vélos et autres engins roulants pour l'ensemble des écoles. Elle soutiendra également les aménagements pédagogiques de cour visant à désimperméabiliser les sols et réduire les îlots de chaleur. Enfin, elle fournit le matériel informatique (classes mobiles, vidéoprojecteurs...) devenus indispensables à la qualité des enseignements.

Les services périscolaires et extrascolaires, la restauration scolaire, ainsi que les services de la petite enfance, bénéficient d'une attention particulière pour le bien-être des enfants, à chaque âge.

Le marché de **denrées alimentaires** a été relancé en 2025, bénéficiant à tous les âges, pour une consolidation de la part du bio et du local dans les approvisionnements.

La **Semaine de la Petite Enfance**, créée en 2024, a notamment été reconduite en 2025 ainsi qu'en 2026 (début mars). Une étude du bâtiment de la **crèche** sera diligentée en 2026 pour qu'un arbitrage puisse être rendu entre rénovation ou construction.

En 2026, le **CALM** – accueillant le centre de loisirs le mercredi et lors des vacances scolaires – bénéficiera d'un changement complet de ses menuiseries et des stores, permettant ainsi un meilleur accueil des enfants comme des équipes d'animation (avec le soutien de la CAF qui apporte un cofinancement d'environ 40%).

Le **service Jeunesse** continuera de bénéficier d'un soutien aux projets souhaités par les jeunes usagers qui seront encouragés dans leurs actions d'autofinancement notamment.

**Le 14**, le service d'accompagnement des jeunes et de prévention spécialisée animé par le Département du Calvados, poursuit son action sur le territoire. En 2026, des chantiers éducatifs seront à nouveau confiés par la Ville aux jeunes encadrés par les professionnels de la structure.

En 2026, les actions de **soutien à la parentalité** seront poursuivies grâce au maillage proposé par les différentes structures du territoire, notamment le centre socio-culturel Letellier et le lieu d'accueil enfants-parents La Cabane verte.

## 4.3 – Solidarité, santé et bien vieillir

L'**Espace Municipal de Prévention et de Santé** (EMPS), ouvert en novembre 2024, a offert en 2025 tout un panel de services grâce aux partenariats tissés avec des acteurs variés de prévention et de la promotion de la santé sur quatre grands axes : bien vieillir, bien grandir, bien-être santé mentale et bien manger. En 2025, la ville a adhéré au **Contrat local de santé** du territoire de Caen 2025-2029 en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé afin de bénéficier d'animations mutualisées en prévention santé et d'agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ces actions vont prendre encore un essor important en 2026.

Ces nouveaux services et actions innovantes sont venus compléter l'offre déjà existante de prévention via le sport-santé et enrichir l'offre et l'accompagnement proposés dans les autres services de proximité de la ville que sont l'espace **France Services**, qui accompagne les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées, et le centre socio-culturel **Letellier**, véritable lieu d'animation de la vie sociale.

En 2026, la Ville reconduira à l'identique la subvention versée au **CCAS**, lui permettant de préserver sa capacité à agir et à organiser l'aide sociale en direction des personnes en situation de précarité et/ou fragilisées socialement.

Elle poursuivra également son action contre le mal-logement en veillant au respect des obligations des propriétaires dans le contrôle des permis de louer. Les actions en faveur du bien vieillir et pour lutter contre l'isolement des personnes

seront poursuivies. Seront notamment reconduits les ateliers coanimés par les aides à domicile et un prestataire extérieur ainsi que les visites de convivialité réalisées par de jeunes volontaires en service civique.

Le **chéquier avantages**, qui permet, sous conditions de ressources, de prétendre à des réductions pour la pratique d'activités dans les associations et clubs partenaires sera par ailleurs reconduit.

Les actions de solidarité sont aussi celles, plus simples mais essentielles, d'animation et d'organisation de manifestations tout au long de l'année qui concourent à la rencontre, à la convivialité et au vivre ensemble. La **Semaine Bleue** à Mondeville, les repas et goûters destinés aux seniors, renforcent les liens entre habitants.

En 2026, pour poursuivre les actions en faveur du renforcement du lien social, **une étude** sera lancée pour développer un lieu favorisant le vivre-ensemble, dans les locaux de l'ancienne épicerie sociale dans le quartier Charlotte Corday. Par ailleurs, l'association Bandes de sauvages, installée dans des locaux mis à disposition par la ville sur le quartier Vallée Barrey depuis octobre 2023, devrait bénéficier fin 2026/début 2027 d'un agrément de la CAF lui permettant de devenir gestionnaire d'un Espace de Vie Sociale, intervenant en complémentarité avec le centre socioculturel Letellier.

Toutes ces initiatives contribuent utilement à l'animation de la ville, à l'ouverture et au vivre ensemble.

La Ville veille aussi à soutenir le travail mené par les **acteurs du champ de l'insertion par l'activité économique** en faisant régulièrement appel à des entreprises ou chantiers d'insertion pour des travaux d'entretien ou de rénovation.

La vitalité de la ville passe aussi par celle du tissu économique local quelque peu malmené par le contexte économique et l'inflation. Les animations du marché le jeudi ou l'action pour favoriser l'implantation d'un distributeur de pain dans le quartier Charlotte Corday sont à poursuivre.

#### **4.4 – Sport, culture, lecture publique et évènementiel**

Depuis quelques années, la programmation d'événements contribuant à l'animation de la ville et à sa vitalité s'est enrichie d'une **programmation culturelle municipale** qui a trouvé son public. Rencontres d'auteurs, Fête de la musique, Ciné plein air... sont autant de manifestations de qualité ouvertes à tous. La Médiathèque Quai des Mondes, après avoir célébré ses 10 ans en 2025, poursuit sa politique d'attractivité vers la lecture publique au travers d'une programmation diversifiée et pour tous les publics. Sa fréquentation a d'ailleurs été en nette augmentation en 2025.

A cette offre culturelle dense s'ajoutent les temps fort de la **programmation événementielle**, qui sera rythmée en 2026 des rendez-vous devenus chers aux Mondevillais comme la nuit des sports fluo, les soirées « gymnase ouvert », les séances de coaching gratuit, le week-end consacré aux jeux « Jouons ! » ou encore le traditionnel marché de Noël dont le succès ne s'est pas démenti en 2025.

Malgré les contraintes budgétaires, **l'accompagnement des différentes associations culturelles et sportives** sera maintenu à un niveau élevé en 2026. De nouveaux partenariats se tissent pour contribuer à offrir aux Mondevillais une ouverture et une diversité de pratiques culturelles, sportives et de loisirs comme la création d'une association de badminton qui connaît déjà un vrai succès, l'implantation à Colombelles de la compagnie de cirque Max et Maurice, à proximité du Théâtre de la Renaissance, qui conforte le partenariat local au bénéfice des Mondevillais. L'Opéra Orchestre de Rouen Normandie a confirmé son ancrage sur Mondeville en intégrant, en décembre 2025, des locaux réaménagés dans l'Annexe et en renouvelant son partenariat de façon tripartite avec le Théâtre et la Ville. Un bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de ce partenariat sera dressé fin 2026, avec l'Opéra Orchestre de Rouen Normandie et l'association la Renaissance.

La commune est membre du **SIVOM des Trois Vallées** et participe ainsi activement au développement de l'offre sportive et culturelle sur le territoire, notamment avec l'offre proposée par le Conservatoire de musique et de danse et par la proximité avec l'une des deux piscines située à Mondeville. La participation financière de la Ville sera maintenue en 2026, au même niveau que les années antérieures, le temps d'examiner la situation financière du Syndicat après la fin

du chantier de rénovation de la piscine de Colombelles intervenue au printemps 2025, de déterminer les projets à l'avenir et les niveaux de participation adéquats des communes.

Le service des bus gratuits vers le **camping Pierre Soismier à Cabourg** durant l'été sera reconduit en 2026. Les travaux de rénovation de ses équipements sanitaires et de réaménagements paysagers commencés en 2025 sont poursuivis en 2026, avant la réouverture prévue dorénavant le 1<sup>er</sup> avril.

Des **toilettes publiques** ont été ouvertes début 2026 dans le centre-ville, au stade Farré, devant les aires de jeux.

Dans un souci d'optimisation des équipements, une maison des associations sportives à l'entrée du stade Lafond devrait être livrée au printemps 2026, permettant de développer les liens et de rationaliser l'occupation des locaux municipaux par les associations sportives mondevillaises.

2026 verra également se préparer le chantier de création d'un **terrain de tennis padel semi-couvert** à côté des actuels terrains de tennis couverts au gymnase Lafond.

Dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents du service « logistique » et d'**optimisation des mètres carrés**, notamment au regard des coûts de fonctionnement générés par le patrimoine bâti, le stockage de nos matériels et ceux des associations mondevillaises sera relocalisé ce printemps 2026, dans une partie des sheds de Valleuil réaménagés fin 2025/début 2026.

Les actions présentées dans ce rapport s'inscrivent dans la continuité des projets engagés lors de la précédente mandature. De nouvelles initiatives seront proposées lors du vote du budget primitif 2026, après définition et inscription des priorités politiques actualisées.